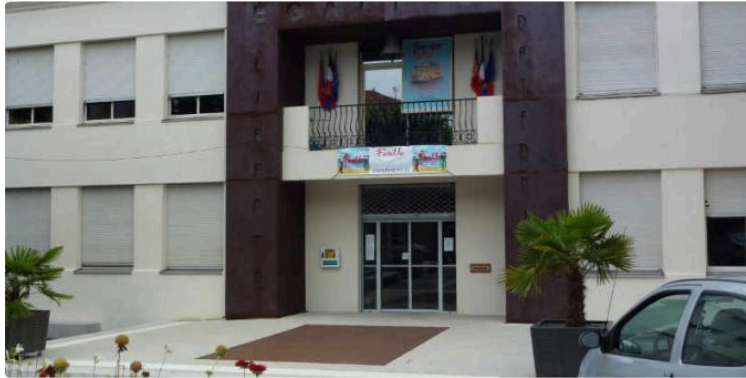


## Ordre du jour du prochain conseil municipal



Ordre du jour du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se réunira

**jeudi 10 février à 20 h 30**

salle du conseil municipal

L'ordre du jour est le suivant :

### **I. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 DECEMBRE 2021**

### **II. INFORMATIONS DELEGATION AU MAIRE**

### **III. FINANCES**

- III-1 Rapport sur les orientations budgétaires.
- III-2 Budget Communal : autorisation des dépenses avant vote du budget 2022.
- III-3 Budget Assainissement : autorisation des dépenses avant vote du budget 2022.
- III-4 Demandes de financement DETR 2022.
- III-5 Attribution n°1 – Subventions aux associations.
- III-6 Bail emphytéotique - terrains de tennis couverts et ombrières solaires.
- III-7 Plan de financement projet de couverture des terrains de tennis et de boule lyonnaise.
- III-8 Projets de mise en esthétique des réseaux.
- III-9 Demande de subvention pour le développement d'une solution numérique.

### **IV. AFFAIRES GENERALES**

- IV-1 Label village étape.
- IV-2 Convention de service entre la commune de Vic-Fezensac et la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.
- IV-3 Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers pour la valorisation des CEE 2022.
- IV- Projet des Arènes : Désignation des élus pour le Copil.

### **V. PATRIMOINE**

- V-1 Dossier chemin des Lys.
- V-2 Dossier immeuble rue du Masbeilh.
- V-3 Cession de la parcelle AR 38 et d'une partie du Chemin Rural N°4 dit de l'Hérété à l'Osse.